

Conseil général

Sarthe



Groupe des élus de gauche
et républicains

Élections cantonales – mars 2008



Le projet des élus de Gauche pour
la Sarthe et les Sarthois

Avec les élus de Gauche, un projet alternatif pour la Sarthe et les Sarthois.

En terme de population, les 16 élus de Gauche représentent désormais 51% des Sarthois. Cette situation paradoxale, d'une gauche majoritaire en nombre d'habitants représentés mais minoritaire en nombre de sièges est liée au caractère archaïque du découpage cantonal qui met à égalité des cantons de 34.000 habitants et de 3.400 habitants.

Ce résultat est tout d'abord le fruit de l'enracinement de nos élus. Dans leurs cantons respectifs, les Conseillers Généraux de Gauche ont montré leur capacité à rester proches de leurs concitoyens pour les accompagner dans leurs projets et leurs démarches et surtout pour faire entendre pleinement leur voix au sein de l'assemblée départementale.

Ce résultat est également le signe que les élus de Gauche apparaissent aux yeux d'une majorité de Sarthois comme une force d'alternance crédible en Sarthe et plus particulièrement au sein du Conseil général.

Aussi, afin de contribuer à l'émergence d'une réelle démocratie de projets et préparer cette alternance, nous menons depuis plusieurs années un long travail de concertation pour construire un projet alternatif en Sarthe.

Nos Assises pour l'Alternance rassemblent, régulièrement, sur des thèmes précis, les forces vives du département : élus, syndicats, associations, organismes divers et de simples citoyens intéressés par la vie de leur département.

Forts de notre implantation et de ce travail de fond, nous entendons conduire la Sarthe vers l'alternance politique en prenant, en mars prochain, la présidence du Conseil général.

Christophe COUNIL

Président du groupe des élus de gauche
et Républicains du Conseil général

LE BILAN DE LA DROITE AU CONSEIL GÉNÉRAL

❖ Une dérive inquiétante des finances départementales

Avec l'acte II de la décentralisation et les transferts de charge, l'action sociale, est devenue le coeur de métier des Conseils généraux, et représente désormais les 2/3 du budget sarthois autour de trois missions phares

- La mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie
- La direction des dispositifs d'insertion et du Revenu Minimum d'Insertion
- L'application de la loi sur le Handicap

Le renforcement des compétences du Département

A ces politiques formant le coeur de métier du Conseil général, il convient de rappeler qu'il faut désormais ajouter aux missions traditionnelles du Conseil général, la gestion des routes nationales, des personnels TOS et DDE ...

Étant à l'initiative des lois de décentralisation permettant aux collectivités locales d'agir au plus près de leurs concitoyens, les élus de Gauche ne sont pas opposés à cette évolution. Toutefois, nous ne pouvons que nous inquiéter de la dérive des finances départementales induites par l'acte II de la décentralisation.

Ainsi, pour que le Département puisse assurer ses missions nouvelles, le budget a nécessairement dû être adapté en conséquence. En 10 années, le budget départemental a augmenté de 82% passant de 331 millions d'€uros à 571 millions d'€uros pour 2006. Les dépenses de fonctionnement ayant presque doublé, l'investissement quant à lui a augmenté de plus de 60%.

Sur la même période, les effectifs du Conseil général ont doublé passant de 831 agents en 1998 à 1900 en 2008.

La facture de la décentralisation

Nous n'aurions pu voir ici que des avantages à une gestion décentralisée, sous réserve que celle-ci ait été suivie dans les faits par un transfert de moyens financiers conséquents pour y assumer ces missions nouvelles, ce qui malheureusement ne fut pas le cas.

En effet, la facture de la décentralisation atteint déjà des sommets impressionnants puisque la majorité UMP l'estime à plus de 28 millions d'€uros sur la période 2004 – 2007.

Pour l'année 2008, la facture de la décentralisation s'élèvera à 15,1 millions d'€uros auxquels il convient d'ajouter les transferts de charge que constituent la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) à hauteur de 4,4 millions et l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) à hauteur de 7.3 millions d'€uros (l'APA devait être financée par l'Etat à 50% ce n'est plus que 37% désormais).

Il conviendrait enfin de rajouter à cette facture, la perte de 3,6 millions de recettes dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle décidée par le gouvernement Villepin.

Soit une charge supplémentaire de plus de 30 millions d'euros pour le Conseil général de la Sarthe.

Et encore ... le rapport présenté par la majorité UMP lors de la dernière session montre que le coût total de la décentralisation et des transferts de charge n'est pas clos avec la montée en puissance de la PCH et de l'APA, le futur transfert de la protection juridique des majeurs

Une situation financière de plus en plus difficile

Le budget 2008 confirme la forte poussée des dépenses de fonctionnement qui ont déjà augmenté de + 61% depuis 2003. L'augmentation prévue pour 2008 est à nouveau très forte + 7.6% alors même que les recettes de fonctionnement n'augmenteront que de 6.3%.

Deuxième enseignement du budget, la capacité d'épargne du Conseil général continue à baisser du fait de la forte hausse du différentiel entre les dépenses et les recettes de fonctionnement (2,4 millions d'euros en 2008). Ainsi le taux d'épargne nette de la collectivité a diminué de 34% depuis 2004 passant de 20.3 M€ à 13.4 M€ ce qui traduit une baisse très significative de notre capacité à assumer nos propres investissements.

Or, quand une collectivité locale ne dégage pas une épargne suffisante pour le financement de ses investissements, elle est contrainte de faire appel à l'emprunt.

Nous touchons là, le troisième enseignement du DOB : Le recours accru à l'emprunt va continuer à croître. Ainsi en 2008, 46% des dépenses d'investissement seront financés par l'emprunt. L'encours de la date du Conseil général de la Sarthe est pourtant déjà supérieur d'un tiers à la moyenne des départements situés dans notre strate de population. Nous resterons donc l'un des départements les plus endettés de France. Or, tout le monde sait, qu'avec les emprunts, il faut rembourser des intérêts dont la hausse actuelle des taux n'est pas favorable aux emprunteurs. Ainsi, en 2008 la part du budget consacrée au paiement des intérêts d'emprunt est en augmentation de +30%.

Quand les Sarthois payent la facture de la décentralisation

Alors que, les gouvernements UMP successifs ont décidé de baisser les impôts des Français les plus aisés ; en Sarthe, les élus de droite ont augmenté la part départementale des impôts locaux de 12.5 points en trois exercices (+ 4% en 2006, + 6% en 2007 et +2.5% prévu en 2008).

Ces augmentations successives apparaissent particulièrement inadaptées à la situation actuelle. Car elles frappent tous les Sarthois à travers la taxe d'habitation et fragilisent la situation économique du Département.

La part de responsabilités des élus UMP

Il serait facile pour les élus UMP de se rejeter toutes responsabilités dans cette dérive à la fois financière et fiscale du Conseil général ... considérant que ces décisions

ont été prises à Paris. Mais, cela serait oublier que, durant la mandature qui s'achève, le Président du Conseil général et ses principaux vice-Présidents étaient Parlementaires et ont voté l'ensemble de ces décisions tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Alors, que nous ne cessions de les alerter sur les méfaits d'une décentralisation non assumée financièrement, nous n'étions pour les élus UMP, que des oiseaux de mauvais augure.

❖ **Un manque de dynamisme et d'ambitions pour la Sarthe**

2004 – 2007, que retenir de la gestion du Département par l'UMP ces quatre dernières années ?

Pour nous, trois éléments marquants sont à mettre en avant :

- ? La gestion directe du RMI par le Conseil général
- ? La création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ? La mise en œuvre de la Prestation Compensatoire du Handicap

Toutefois, ces actions novatrices ne sont pas à mettre au crédit de la droite Sarthoise mais liées à des décisions gouvernementales imposées aux élus locaux.

Car d'une manière générale, hormis quelques avancées notables les propositions de la droite sarthoise sont restées d'une banalité flagrante durant cette mandature. A cette date, nous ne connaissons d'ailleurs toujours pas le projet défendu par l'UMP pour le département ... pour une simple raison : il n'existe pas.

La majorité départementale a trop souvent fait le choix de se limiter à ses strictes compétences. Mais, même dans ce domaine, le bilan est souvent insuffisant.

❖ **Une absence de démocratie interne et de transparence**

Face à cette gestion «routinière» qui sert d'ambitions à la majorité départementale, le groupe des élus de Gauche et Républicains a souhaité se positionner comme une force de propositions pour enfin faire bouger la Sarthe. C'est ainsi, qu'au fil des années nous avons essayé de faire avancer parfois avec succès un certain nombre de propositions. Mais dans l'ensemble, nous n'avons souvent obtenu qu'un silence méprisant ... aucune des propositions que nous avons émises n'a ainsi été mise à l'étude et chiffrée par les services.

Les commissions de travail sont devenues des lieux de non-débats. Alors que la logique voudrait que les commissions soient un lieu d'études des dossiers et des solutions possibles à mettre en œuvre, elles sont uniquement consacrées à la lecture sur un ton monocorde des délibérations avant leur passage en session plénière.

Ces quatre années nous avons également assisté, impuissants, aux transferts de nombreuses compétences de l'Assemblée plénière vers la Commission Permanente, solution efficace pour la majorité UMP de renvoyer vers un débat à huit clos (sans public et sans la presse) les questions plus délicates.

❖ Des pratiques partisans

Particulièrement arrogante depuis les dernières échéances nationales, la droite départementale mène une politique partisane et particulièrement clientéliste.

En effet, l'expérience nous a montré que selon l'orientation politique du Conseiller général à l'origine de la demande ou de la proposition, les réponses étaient parfois diamétralement opposées. Et quand la réponse est positive la vitesse de réalisation de travaux est bien souvent différente d'un canton à l'autre.

Ainsi, le refus de subventionner le projet de tramway du Mans ou à une autre échelle les centres sociaux urbains situés sur des cantons de gauche témoigne bien de cette attitude clientéliste de la droite sarthoise.

Enfin, la lecture du magazine départemental est édifiante. Ainsi, les lecteurs du centième numéro (été 2007) ont pu constater que les Conseillers généraux de droite figuraient ou étaient cités à plus de 40 reprises, alors que les Conseillers généraux de gauche ne l'étaient respectivement que 2 et 3 fois. Le magazine départemental est clairement devenu la tribune des élus de l'UMP. C'est probablement la conception que la droite se fait du pluralisme politique.

❖ Des élus aux abonnés absents

Dans une collectivité locale, les élus sont généralement chargés de prendre les décisions que l'administration doit faire appliquer. En Sarthe, la pratique est tout autre : l'administration décide et applique, non sans souci d'efficacité et de professionnalisme ... mais est-ce bien son rôle ?

Absorbés par leurs mandats nationaux, le Président et ses vice-présidents ont progressivement laissé nombre de leurs prérogatives aux services du Conseil général. Les élus et responsables associatifs l'ont bien compris puisque pour faire avancer leurs dossiers, ils s'adressent en grande majorité directement aux services plutôt que de faire appel aux élus en responsabilités.

Il apparaît clairement qu'en Sarthe, ces derniers ne connaissent pas leurs dossiers faute d'y consacrer le temps nécessaire. Ainsi, lors des sessions, il est très fréquent que nos questions fassent l'objet d'échanges entre le rapporteur et les services assis derrière lui pour souffler les éléments de réponse. De même en commission permanente, il arrive régulièrement que des délibérations soient renvoyées pour complément d'étude, les rapporteurs n'étant pas capables de répondre aux questions de l'opposition.

AVEC LES ÉLUS DE GAUCHE UN NOUVEL ÉLAN POUR LA SARTHE

2008 - 2011

Le programme que nous présentons pour l'élection cantonale des 9 et 16 mars 2008 est une plate forme de travail élaborée par les Conseillers généraux socialistes et divers gauche de la Sarthe.

Ce document est le fruit des Assises pour l'Alternance que nous avons tenues depuis deux années sur les thèmes suivants :

- *La décentralisation*
- *L'Insertion*
- *Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PEDMA)*
- *L'Enfance*
- *Les Collèges*
- *La lutte contre l'exclusion*
- *Le Développement durable*
- *Les Personnes âgées*
- *Aménagement du territoire et développement économique*
- *Les Personnes Handicapées*

* *

*

Loin d'être figé, ce document a pour but de permettre l'échange et le débat dans notre département. Ce n'est pas un catalogue de mesures pour tel ou tel canton, mais il présente une méthode et des objectifs s'adressant à l'ensemble des Sarthoises et Sarthois.

Ce document devra être enrichi par celles et ceux qui aspirent à un département moderne, à une politique ambitieuse pour la Sarthe, à une politique solidaire et respectueuse des Sarthois.

NOTRE MÉTHODE : DIALOGUE ET PROXIMITÉ

❖ Des élus qui se consacrent pleinement au Conseil général

Dans le cadre de l'alternance, une nouvelle équipe arrivera à la direction du Conseil général.

Conformément à nos valeurs et principes, nous nous engagerons en faveur du non-cumul des mandats nationaux et locaux et en faveur de la parité dans l'exécutif du Conseil général.

Chaque élu de la majorité qu'il soit vice – Président ou Conseiller général se verra confier une délégation portant sur les champs d'action et de compétences du Conseil général. Il aura en charge de suivre la mise en œuvre des politiques départementales en lien avec les services et les forces vives du Département.

❖ Faire vivre le débat et le pluralisme au sein du Conseil général

Afin de susciter un vrai débat au sein de l'Assemblée, le mode de travail des commissions sera totalement modifié afin de leur permettre d'étudier les propositions de l'ensemble des Conseillers généraux ; et non plus être de simples chambres d'enregistrement des décisions comme c'est actuellement le cas.

La commission permanente du Conseil général sera élargie à l'ensemble des Conseillers généraux. Dans un souci de transparence, ses réunions se tiendront en public en présence de la presse et des médias qui le souhaitent.

Dans le même ordre d'idée, le magazine et le site Internet du Conseil général seront remodelés afin de permettre l'expression de tous en donnant la parole régulièrement à tous les Conseillers généraux tant ceux de la majorité que ceux de la minorité.

❖ Faire vivre la démocratie participative à l'échelle du Département

Afin de permettre le débat et d'ajuster les politiques départementales avec la réalité du terrain, le Conseil général mettra en place dans l'ensemble de ses domaines de compétences, des commissions associant les forces vives du département.

Les associations et structures à caractère départemental seront ainsi régulièrement invitées à faire le point avec les élus départementaux sur la politique départementale concernant leur domaine d'action.

On peut d'ores et déjà imaginer une structure associant les acteurs de l'insertion et de l'emploi pour les questions touchant à la politique de l'insertion. Ou encore, une commission associant les Principaux, les associations départementales de parents d'élèves et les syndicats des personnels pour tout ce qui concerne les collègues.

❖ **Faire vivre la démocratie participative à l'échelle des cantons**

Les contrats cantonaux de développement

Afin de mettre fin au clientélisme actuel, nous proposerons la mise en œuvre de contrats cantonaux de développement s'appliquant à un ou plusieurs cantons.

Il s'agira, en lien avec les élus et les services départementaux, de programmer sur trois ans une liste d'actions réalistes relevant des compétences départementales : travaux de voirie ou dans les collèges, soutien aux grands projets, action de solidarité ou de promotion du développement durable ...

La mise en place de Conseils cantonaux

Parallèlement à la mise en place des Contrats Cantonaux de Développement, nous encouragerons la mise en place de Conseils cantonaux à l'exemple des Conseils mis en place par les Conseillers généraux de gauche du Mans.

Ces instances de démocratie locale réunissent régulièrement, les élus, responsables associatifs et de simples citoyens intéressés par la vie de leur canton. Sous la conduite du Conseiller général, ils débattent de tout ce qui fait la vie du canton et du département. Ils seront, bien entendu, les premiers associés à l'élaboration des Contrats Cantonaux de Développement.

L'organisation de journées cantonales

Ces journées comporteront une réunion avec tous les maires, des visites sur le terrain, une réunion publique où sont invités tous les habitants. A l'issue : compte-rendu fait aux maires, réponses écrites aux particuliers si besoin est, compte-rendu de la journée distribué à chaque foyer.

Le travail de proximité des Conseillers généraux de gauche

Par ailleurs, chaque Conseiller général de gauche poursuivra son travail de proximité à travers ses permanences régulières, sa présence sur le terrain ou encore par la publication des Lettres du Conseiller général destinées à informer chaque citoyen de la vie de son canton.

❖ **Une gestion plus rigoureuse des aides départementales**

Nos propositions sont ambitieuses et réalistes.

Nous nous engageons, sur les années à venir, à mettre en œuvre cette politique, rompant avec des pratiques ancestrales de saupoudrage d'aides sans résultats réels de développement. Ainsi, nous réaliserons un audit de l'ensemble des actions départementales afin de juger de leur pertinence, de leur efficacité et finalement de leur maintien, modification ou suppression.

De même, afin de réparer les erreurs de gestion, nous accélérerons le désendettement du Département.

LA SOLIDARITÉ : CŒUR DE MÉTIER DU CONSEIL GÉNÉRAL

Du fait des lois de décentralisation de 1982 et 2004, l'action sociale est devenue le cœur de métier des Conseils généraux. Les dépenses sociales représentent désormais près des deux tiers du budget de fonctionnement du Département.

Le Conseil général intervient notamment en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes en situation d'exclusion sociale, de l'aide sociale à l'enfance ...

Les élus de gauche entendent donner un nouveau souffle à l'action sociale départementale, en l'adaptant aux besoins nouveaux et en associant l'ensemble des partenaires, par une politique contractuelle définissant des objectifs précis, de proximité, de citoyenneté et de solidarité.

Bien qu'étant l'acteur essentiel en matière d'action sociale, le département n'agit pas seul dans ce domaine : outre l'Etat, les communes, les groupements de communes, les institutions sociales (CAF, CPAM, CRAM, CCAS ...), les associations jouent un rôle essentiel. Le Conseil général aura pour objectif permanent de les consulter et de les associer à la définition de ses politiques, de construire des partenariats durables et évolutifs.

❖ Notre priorité : la lutte contre l'exclusion sociale

Avec l'acte II de la décentralisation, le Conseil général est désormais le chef de file des politiques d'insertion des personnes en situation d'exclusion sociale. Cette évolution doit nous conduire à repenser cette compétence en lien avec les partenaires indispensables que sont les entreprises et associations d'insertion.

L'insertion par le retour à l'emploi est un objectif souhaité en faveur des allocataires des minima sociaux. Force est de constater que malgré les efforts consentis, les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants d'autant plus que nous devons faire face au développement des travailleurs pauvres. Aussi, nous proposons de nous engager dans l'expérimentation du Revenu de Solidarité Active.

Il convient de rappeler que l'objectif du RSA est de rendre financièrement incitative la reprise d'emploi des bénéficiaires du RMI en compensant les frais nouveaux liés à la reprise d'activité (garde, transport ...) et / ou la perte de droits connexes.

Nous proposons une expérimentation qui concernerait dans un premier temps ¼ de l'effectif départemental de RMI sur un double secteur géographique comprenant une partie des Zones Urbaines Sensibles de l'agglomération et un secteur plus rural. Le coût annuel de cette expérimentation est estimé à 300 000 € ... finançable à 50% par l'Etat (sous réserve qu'il soit encore possible de déposer un dossier).

Nous mettrons en place un véritable Conseil départemental de l'Insertion associant l'ensemble des associations travaillant dans ce domaine afin de permettre un réel travail de partenariat autour de l'Insertion. La mission première de ce Conseil sera de remettre à

plat l'ensemble des financements actuels afin de permettre aux associations de poursuivre un travail de qualité au service des personnes exclues du monde du travail depuis trop longtemps.

Dans ce cadre, les Maisons de l'Emploi deviendront des centres de coordination de l'ensemble des actions existantes afin d'inscrire les bénéficiaires de l'insertion dans des parcours d'insertion plus ou moins longs : ateliers de vie sociale sous forme de contrats >> chantiers >> entreprises d'insertion >> emploi. Cela demande du temps, de la volonté et des moyens.

Nous mettrons en œuvre dans les marchés publics du Département une clause sociale pour mobiliser les entreprises autour du retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des allocataires du RMI en lien avec les Maisons de l'emploi et dans le cadre des parcours d'insertion mis en place.

❖ **Pour une action sociale proche des Sarthois**

Les circonscriptions d'Action Sociale bien que réorganisées connaissent toujours des difficultés face à une précarisation accrue des Sarthois (7 500 allocataires du RMI au début de l'année 2008).

Le Conseil général doit se donner les moyens pour agir vite et bien dans le traitement des dossiers. Pour cela, nous mettrons en place les outils nécessaires pour assurer la formation des travailleurs sociaux dont la Sarthe a besoin.

L'ensemble du Département ne dispose pas encore de structures associatives de type Centre social. C'est vrai en milieu rural et c'est tout autant nécessaire désormais en milieu urbain. Le Conseil général apporte une aide substantielle pour la mise en place et le fonctionnement des Centres sociaux. Son action dans ce domaine sera renforcée et développée notamment dans les villes.

Le soutien aux quartiers urbains relevant de la politique de la Ville sera renforcé à travers un soutien accru au Contrat Urbain de Cohésion Sociale notamment à travers le financement d'équipements nouveaux au service de la population de ces quartiers.

❖ **Renforcer les actions de prévention en direction des enfants**

Nous proposons de travailler autour de 3 axes :

Créer un véritable réseau de l'Enfance en associant tous les acteurs

Un tel réseau permettrait de mettre fin aux dysfonctionnements constatés, notamment en Sarthe, en donnant l'habitude aux travailleurs de l'Enfance de mettre en commun leurs expériences et pratiques, d'échanger sur les difficultés rencontrées. Le temps où chacun pouvait se permettre de travailler seul dans son coin, est révolu.

Renforcer la prévention

La prévention passe d'abord par la cellule familiale. Nous savons tous qu'il n'y a pas de charge plus difficile qu'être parent. C'est pourquoi, le Conseil général doit encourager l'ensemble des initiatives favorisant l'apprentissage de la fonction parentale : groupe de

discussions, lieu de rencontre parents-enfants, visite des sages-femmes à domicile, relais assistantes maternelles...

La prévention passe également par les lieux d'accueil de la Petite Enfance. Bien que ces modes de gardes soient de compétences municipales ou intercommunales, le Conseil général doit s'intéresser davantage à ce qui s'y fait. C'est dans ces lieux que l'on découvre l'enfant et ses parents, on peut y constater en direct les difficultés que peuvent rencontrer certains d'entre eux. Les professionnels de la Petite Enfance peuvent alors au cas par cas y engager un dialogue et débiter un travail de prévention porteur pour l'avenir de l'enfant au sein de la cellule familiale.

Enfin, la prévention passe également par l'école et nous ne pouvons que déplorer le manque d'assistantes sociales dans les collèges. Il est inacceptable de dire à un enfant qui souhaite se confier à un tiers «reviens la semaine prochaine »... il sera peut-être trop tard.

Rechercher une meilleure prise en compte des jeunes

L'adolescence est un cap particulièrement difficile à franchir pour de nombreux jeunes qui sombrent parfois facilement dans différentes dérives et conduites à risque. C'est pourquoi, les initiatives prises par les associations doivent être soutenues par le Conseil général en lien avec l'Education nationale.

Concernant, les jeunes posant des difficultés comportementales, il convient de signaler que tous les enfants sont différents et que les solutions à mettre en œuvre doivent l'être également. Or trop souvent, les indications données par le Conseil général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse restent beaucoup trop stéréotypées ne prenant pas en compte l'histoire personnelle de chaque jeune. A ce sujet, il est particulièrement regrettable que le Conseil général se refuse à tester les séjours de rupture qui fonctionnent très bien dans d'autres départements.

❖ Une démarche d'insertion destinée aux jeunes en difficulté

Dans le cadre du transfert du Fonds d'Aide aux Jeunes au Conseil général, nous proposons la mise en place d'un contrat de soutien à l'autonomie des jeunes. Concrètement, ce contrat proposé aux 18 - 25 ans viserait à accompagner le jeune qui souhaite se sortir d'une situation difficile et qui en montre la volonté en défendant un véritable projet personnel, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la mobilité, de l'emploi ... Un contrat négocié d'objectifs serait alors signé entre le jeune bénéficiaire et le Conseil général. D'un montant moyen de 300 €uros par mois, l'aide financière pourrait varier selon les projets.

La signature du contrat entre le jeune et la collectivité se ferait après l'aval des commissions d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes, qui fonctionnent déjà mais ne peuvent apporter qu'une aide ponctuelle aux moins de 25 ans en difficulté. Un partenariat actif avec les Maisons de l'emploi, les PAIO et la Mission locale permettrait d'assurer le suivi du jeune bénéficiaire afin d'assurer la réussite du dispositif.

On peut aujourd'hui estimer le nombre de bénéficiaires potentiels à environ 1 300 personnes ce qui nécessiterait l'inscription budgétaire d'une enveloppe de 450 000 €. La grande majorité de ces jeunes sont déjà identifiés par les organismes de suivi social

(PAIO, missions locales, services sociaux de l'enfance...) qui restent encore trop souvent démunis pour les aider.

❖ **Promouvoir la qualité de vie des personnes âgées**

Redonner son autonomie au CODERPA

Dirigé par un Conseiller général de la majorité depuis les lois de décentralisation de 2004, le CODERPA (Comité Départemental des Personnes Âgées) a perdu son indépendance. Nous proposerons que le Président du CODERPA soit désormais une personnalité issue des 16 associations le composant afin de lui redonner son autonomie et sa capacité d'interpellation des pouvoirs publics. Nous lui affecterons une partie des moyens du CIDPA (une fois celui-ci dissous) afin de lui donner les moyens d'exercer ses missions de propositions et d'évaluation des politiques publiques.

Assurer la formation des professionnels de la Santé

En lien avec le Conseil régional des Pays de la Loire compétent en matière de formation, nous oeuvrerons au développement de formations publiques de professionnels de la Santé afin de répondre aux besoins actuels et futurs : aides soignantes, aides à domicile ...

Le maintien à domicile, priorité de l'action envers les personnes âgées

Vivre ses vieux jours à domicile est aujourd'hui le souhait de la très grande majorité des Sarthois et Sarthoises. Les efforts du Conseil général devront donc en premier lieu porter sur le développement d'une prévention active pour permettre ce maintien à domicile. Cela passe par l'adaptation des logements, la réalisation de bilans de santé réguliers, la lutte contre l'isolement, l'accès aux transports, le développement de liens intergénérationnels ...

En alternative aux maisons de retraite, nous travaillerons avec les bailleurs sociaux du département à la réalisation à titre expérimental de logements regroupés pour personnes âgées dans les centres bourgs. Réservés aux anciens ces logements seront situés à proximité des commerces et services.

Des établissements publics sur l'ensemble du territoire départemental

Lorsque la dépendance rend le maintien à domicile impossible, l'accès aux établissements est la meilleure solution ... Toutefois, de nombreux efforts sont encore à réaliser pour mieux répartir ces équipements sur le territoire, assurer la formation des personnels, maintenir des coûts d'hébergement supportables par les usagers et maintenir un service public de qualité face à la progression des établissements privés. Ainsi, nous soutiendrons les collectivités (communauté de communes) souhaitant créer des équipements de proximité.

Ces propositions seront soumises à discussion dans le cadre de l'élaboration concertée du prochain Schéma départemental des Personnes âgées afin de permettre aux Sarthois et Sarthoises de vivre leur retraite sereinement. Il convient toutefois de rappeler que sur toutes ces questions, le Conseil général reste tributaire de décisions prises au niveau national, le financement du vieillissement devant absolument s'inscrire dans le cadre d'une politique publique de solidarité nationale.

❖ **Faciliter l'intégration des personnes handicapées dans la société**

Le handicap : Une question transversale

Afin que la question du Handicap soit traitée comme une question transversale au sein du Conseil général, nous proposerons la création d'un poste de chargé de mission Handicap rattaché à la Direction générale dont la mission sera de vérifier que dans toutes les politiques départementales, le volet Handicap soit pris en compte.

La création d'un Conseil départemental du Handicap

Rattachée à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) cette nouvelle instance de concertation rassemblera toutes les associations œuvrant dans le domaine du Handicap. Elle aura pour rôle de faire remonter les problèmes et de proposer aux élus des propositions concrètes.

L'animation d'un réseau Handicap

Le Conseil général n'est pas compétent sur l'ensemble des questions qui touchent au Handicap, toutefois, en sa qualité de chef de file de la question du Handicap, il réunira l'ensemble de ses partenaires (services de l'Etat, chambres consulaires, collectivités locales ...) pour faire progresser la prise en compte des questions liées au Handicap.

Améliorer le fonctionnement de la MDPH

Si la MDPH représente un progrès, des efforts importants devront être effectués afin d'améliorer le délai de traitement de dossiers (un délai minimal de deux mois sera institué), l'accessibilité à tous les publics, ou encore la pluridisciplinarité des équipes. C'est un lieu qui doit être exemplaire et il faudra lui en donner des moyens en terme de personnels et de formation.

Le respect de la loi par le Conseil général

D'ici la fin de la mandature, le Conseil général respectera la loi en employant 6 % de personnes handicapées au sein des services départementaux.

Conforter le Conseil général dans ses compétences

Le Conseil général a des compétences légales à travers le versement des prestations ou le financement des établissements. Dans ce domaine, la politique actuelle nécessitera d'être précisée notamment par des critères géographiques. Concernant, les autres domaines d'action du Conseil général comme l'emploi, l'insertion professionnelle, le logement, les handicaps sensoriels, la formation des accueillants, la mobilité... la mise en place du Conseil départemental du Handicap permettra à partir d'un état des lieux de mettre en œuvre les propositions des associations dans le respect de l'enveloppe financière supplémentaire qui pourra être dégagée en faveur du Handicap.

❖ **Réaffirmer le droit au logement pour tous**

Alors que le gouvernement pratique le gel des crédits pour le logement social, nous proposerons aux bailleurs sociaux du Département, dans le cadre de la décentralisation, de revoir ensemble les modalités d'actions des collectivités locales sarthoises en faveur de la construction et de la réhabilitation des logements sociaux.

A ce titre, le Conseil général sera signataire des conventions ANRU d'Allonnes, des Sablons, des Ronceray – Glonnières et du quartier Bellevue (Le Mans – Coullaines).

Le budget du Fonds de Solidarité Logement désormais géré par le Conseil général sera réévalué en fonction des besoins réels des Sarthois.

❖ **La lutte contre les violences faites aux femmes**

Il est enfin temps d'engager les actions nécessaires et de faire avancer la question de la lutte contre les violences faites aux femmes qui concernent actuellement une femme sur dix et provoquent le décès d'une d'entre elles tous les trois jours sur le plan national. Notre politique pourrait dans un premier temps être axée vers trois points :

- Soutien efficace aux associations qui oeuvrent pour le droit des femmes (urgence, prévention, formation du personnel et des bénévoles, accueils, aspects juridiques, psychologiques...)

- Aide à la mise en œuvre de toute structure pour assurer l'accueil et la solidarité autour de victimes de violences conjugales dans le Département.

- Création d'un observatoire départemental des violences envers les femmes à l'instar de celui créé il y a plusieurs années en Seine st Denis.

❖ **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours**

Dévoués et compétents, les sapeurs-pompiers de la Sarthe jouent un rôle primordial dans la solidarité départementale par leurs nombreuses interventions au service de nos concitoyens. Nous les accompagnerons dans leur mission de service public en poursuivant la modernisation de leur matériel et l'amélioration de leurs conditions de travail tout en veillant à une couverture correcte du territoire départemental.

FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE PILIER DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

Loin des grands discours sur la nécessité de promouvoir le développement durable, nous préférons des actes concrets. C'est pourquoi nous engageons sur les questions suivantes :

❖ Le développement durable pivot des politiques départementales

L'ensemble des politiques départementales devra désormais intégrer la notion de développement durable qui ne peut se concevoir comme une politique séparée des autres mais bien comme une politique transversale. Un volet développement durable devra désormais être présent dans l'ensemble des actions menées ou encouragées par le Conseil général.

C'est la raison pour laquelle nous proposerons, la création d'un Conseil Départemental du Développement Durable regroupant des représentants du monde de l'entreprise, de l'éducation, de l'agriculture, des associations, des syndicats, ... Sa mission sera de rendre des avis sur différents sujets et de préparer dans la concertation un plan départemental pour promouvoir le développement durable de notre Département.

Aussi, nous proposerons une remise à plat des aides aux communes et autres collectivités avec l'instauration d'un système bonus – malus modulant les subventions en fonction de l'impact environnemental des projets soutenus par le Conseil général.

Nous encouragerons, l'éducation à l'environnement en direction des différents publics : scolaires, adultes, entreprises ... Pour cela nous créerons un fonds de sensibilisation à l'environnement destiné à accompagner les initiatives en ce domaine.

Le Conseil général deviendra également l'un des partenaires du Point Info Énergie développé par Le Mans Métropole afin de permettre à l'ensemble des Sarthois d'avoir accès aux informations concernant la mise en œuvre de procédés plus respectueux de l'environnement (panneaux solaires, éoliennes, géothermie...)

Alors que la Sarthe est un département forestier avec des ressources en expansion et très insuffisamment exploitées, nous favoriserons la création d'une vraie filière économique autour du bois – énergie.

❖ Une stratégie départementale au service de l'emploi

Un rôle de coordination pour le Conseil général

En matière de développement économique, le rôle premier du Conseil général sera de mieux coordonner l'ensemble des structures existantes pour favoriser la création d'emplois : Sarthe expansion, Adema et autres missions économiques, chambres consulaires.

Priorité au développement endogène

Le Conseil général en lien avec ses partenaires devra donner la priorité à la création d'emplois à partir du tissu local à travers un meilleur accompagnement des créateurs

d'entreprises en terme de conseil, de structures d'accueil (notamment les pépinières d'entreprises) et d'aides au développement.

Un plan stratégique de développement économique sera mis en œuvre en lien avec les Pays et communautés de communes en visant au développement d'emplois dans des secteurs aux potentialités importantes comme par exemple les technologies liées au développement durable.

Des efforts particuliers en direction des artisans devront être accomplis afin de leur permettre d'assurer la transmission de leurs entreprises mais également trouver une main d'œuvre qualifiée dans les secteurs actuellement déficitaires. Sur ce dernier point, nous concluons un partenariat entre le Conseil général et la Région des Pays de la Loire, compétente en matière de formation.

Enfin, des efforts seront également entrepris pour multiplier les passerelles entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation afin de favoriser une meilleure connaissance de l'entreprise.

Réorienter la communication vers l'extérieur

Malgré les sommes faramineuses englouties dans la communication externe, la Sarthe souffre toujours d'un déficit d'image. Nous réorienterons ces crédits vers le développement « d'évènementiels technologiques » en lien avec les pôles d'excellence de l'Université du Maine, à l'image du festival Artec dont la renommée est désormais très forte.

❖ Pour un aménagement du territoire plus équilibré

Les exigences du développement durable, nous conduiront à revoir les modalités de soutien aux projets locaux avec la volonté de renforcer les petites villes qui doivent devenir des pôles d'équilibre et de rayonnement au sein du monde rural de part les services offerts à la population : maison médicale, commerces, activités ... Nous mettrons ainsi fin aux aides favorisant l'étalement urbain au profit d'aides à la construction de logements au cœur des villes et villages.

❖ Un plan départemental pour mieux organiser les déplacements

Alors que les déplacements automobiles sont désormais une des sources majeures de pollution, le Conseil général devra s'engager dans une politique ambitieuse de développement des transports en commun, seule alternative crédible au tout automobile.

La complémentarité des titres de transports, itinéraires et horaires entre transports urbains et interurbains devra s'affirmer plus fortement. A ce titre, le Conseil général apportera son soutien à la création dans l'agglomération mancelle de la troisième ligne de tramway et à la réalisation de la plate-forme multimodale voyageurs à proximité de la gare du Mans associant TGV, TER, Transports Interurbains de la Sarthe, tramway, bus et taxis.

En lien avec la région des Pays de la Loire nous travaillerons à faire des TER de véritables RER permettant une meilleure desserte du Mans, de sa périphérie immédiate et des villes situées sur les lignes ferroviaires du Département. A titre d'exemple, pourquoi

ne pas envisager la desserte de la zone commerciale Nord et du Centre Hospitalier du Mans par la ligne TER Le Mans – Alençon.

L'ensemble des travaux de modernisation du réseau routier devra désormais s'inscrire dans un plan pluriannuel de programmation des investissements et travaux de façon à mieux cerner la cohérence de l'action du Conseil général à ce sujet.

Pour répondre aux attentes d'un nombre de plus en plus élevé d'usagers, nous élaborerons en lien avec les associations compétentes un Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables de la Sarthe. Ce schéma bâti autour des axes de sécurité, tourisme et santé aura pour ambition de faire de la Sarthe une terre de prédilection de la « petite reine ».

L'organisation des transports collectifs, du rail, de la route et des modes de circulation douce ... fera l'objet d'une programmation dans le cadre d'un véritable Plan Départemental des Déplacements.

❖ Préserver la qualité de l'eau

La préservation de la qualité de l'eau, élément essentiel à la vie, sera l'un des axes majeurs de travail du Conseil général.

La création d'un pôle de l'Eau au sein des services du Conseil général permettra la mise en œuvre d'une politique de gestion de l'eau en s'appuyant sur les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux : renforcement de la surveillance des cours d'eau et des nappes phréatiques en observations quantitatives et qualitatives, soutien aux opérations dans la maîtrise des effluents agricoles dans les espaces les plus sensibles, soutien aux communautés de communes pour les aider à faire face aux travaux de réseaux et de traitement des eaux usées.

Enfin, nous poursuivrons et soutiendrons les efforts engagés pour diminuer l'impact des inondations en zones agglomérées lors des grandes crues.

❖ Un Plan d'Élimination des Déchets réalisé dans le dialogue

Le Conseil général est désormais chargé d'élaborer le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) de la Sarthe. Les élus du Conseil Général, ont l'obligation de rechercher et de trouver des solutions, qui soient conformes aux attentes de la population.

L'importance de ce plan, justifie amplement qu'il soit élaboré dans la plus totale transparence via une véritable concertation avec les élus et les représentants associatifs avec la volonté d'entendre et prendre en considération tous les points de vue et propositions.

Le PEDMA doit être un véritable outil d'orientations et d'objectifs, à moyen et long terme, équilibré et équitable, dont les élus devront assumer la responsabilité et les obligations. Le nouveau plan devra privilégier une ambitieuse réduction de la production des déchets en amont. Les français ne produisent pas les sur-déchets, ils les subissent. L'axe central du nouveau plan devra aussi être le tri, le recyclage et la valorisation. Plus les tonnages de déchets à incinérer et/ou à enfouir, seront réduits, plus la santé de la

population et l'environnement s'en porteront mieux, ainsi que les dépenses de leur traitement.

Nous encouragerons le développement de structures intercommunales à l'image du SMIRGEOMES dans le Perche Sarthois et le SIRGEOM dans le Pays de la Haute Sarthe dans deux autres secteurs du Département.

Enfin, nous créerons un observatoire indépendant sur la question des déchets afin de bâtir et actualiser le PEDMA sur des données fiables et décider de la création de nouveaux équipements en adéquation avec les besoins réels des Sarthois. A ce sujet, il faudra veiller à ce que la Sarthe ne soit pas un exutoire pour certains départements limitrophes

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES SARTHOIS

La culture, le sport, l'éducation sont des domaines « fondamentaux » pour le bien être, le mieux vivre sans lesquels l'épanouissement de la personne ne peut être complet. Il ne s'agit cependant pas de reproduire partout la même chose ou de faire du saupoudrage. Il faut proposer aux acteurs locaux de travailler ensemble pour élaborer des priorités spécifiques aux pays ou aux regroupements de canton.

❖ **Des moyens d'éducation et de formation performants**

Dans le domaine de ses compétences propres à savoir les Collèges, tout en reconnaissant l'aspect positif de la décentralisation dans ce domaine, il convient de poursuivre les efforts.

Les Assises départementales pour l'Alternance ont ainsi permis de dégager les priorités d'action suivantes :

1) Travaux : Les collèges devront être traités de façon équitable. Il ne sera pas possible d'augmenter le budget déjà conséquent alloué actuellement aux travaux dans les établissements. Toutefois, les choses devront être plus claires pour tout le monde. Nous proposerons d'établir collège par collège, une programmation des travaux pour six années en lien avec les conseils d'administration des établissements.

2) Agents TOS : Nous regarderons cette question avec une grande vigilance de façon à doter les établissements des personnels nécessaires sans pour autant alourdir de manière irraisonnée la masse salariale du Conseil général.

3) Carte scolaire : Face à l'explosion démographique de certains secteurs alors que des collèges perdent des élèves, faut-il construire ou déplacer les élèves ? Nous n'aurons pas de tabou sur la question et ouvrirons le débat. Il nous faudra regarder les situations au cas par cas et mener un débat démocratique dans le cadre d'une vraie concertation. Une attention toute particulière devra par ailleurs être apportée à l'organisation du ramassage scolaire notamment en soirée avec la mise en œuvre des études du soir.

4) Équipement informatique des établissements : Les collèges sont actuellement sous-équipés, ce qui ne permet pas aux élèves d'appréhender correctement les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Nous proposerons un plan massif d'équipement informatique des établissements en fonction des projets de chaque équipe pédagogique.

5) Crédits pédagogiques : Comme l'a fait la région des Pays de la Loire, nous remplacerons l'ensemble des subventions aux projets pédagogiques des établissements par l'attribution à chaque établissement d'une enveloppe annuelle tenant compte de la spécificité de chaque établissement. La répartition de ces crédits devra être effectuée par

le Conseil d'administration de chaque établissement après appel à projet auprès des enseignants.

En lien avec la région des Pays de la Loire, nous proposerons l'élargissement aux collégiens sarthois du Pass culture-sport de la région permettant aux jeunes d'avoir accès avec des réductions importantes à de nombreux événements culturels et sportifs.

Par ailleurs, le Département continuera d'apporter sa contribution même si elle n'est pas dans ses obligations légales à l'Université du Maine, aux Écoles d'Ingénieurs, aux organismes de formation professionnelle.

❖ **La Sarthe, département sportif**

Tout le monde s'accorde pour reconnaître aux activités sportives une place primordiale dans la formation et l'épanouissement des individus. Le Conseil général a un rôle à jouer pour irriguer correctement le territoire départemental (équipements, aides et soutiens aux associations) et pour assurer l'équilibre indispensable entre le sport de masse et le sport de haut niveau, indissociables l'un de l'autre.

Nous ne partons pas de rien, et de nombreuses actions menées actuellement devront être poursuivies et amplifiées, mais nous proposerons quelques axes nouveaux.

Notamment en direction des communes. En effet, les gymnases utilisés par les scolaires et les clubs sportifs souffrent de vieillissement et d'une inadaptation croissante aux évolutions des besoins sportifs. Leur modernisation représente de gros investissements pour les collectivités locales. C'est pour cette raison que le Conseil général, après un inventaire exhaustif des besoins du parc dans le Département adoptera un plan pluriannuel d'aide aux Communes et Intercommunalités afin de répondre aux exigences des pratiques sportives de proximité.

De même, le Conseil général soutiendra à la même hauteur que la région des Pays de la Loire, la construction du nouveau stade du Mans. Le soutien aux clubs sportifs évoluant dans les championnats nationaux et internationaux sera confirmé.

Le Conseil général restera également l'acteur majeur des travaux de modernisation du Circuit des 24 heures en accélérant les travaux de desserte routière du Circuit et du Pôle d'excellence sportif.

❖ **Pour une politique culturelle ambitieuse**

La politique culturelle du Département doit viser à améliorer le cadre et des conditions de vie de nos concitoyens. Il faut penser la culture à l'échelle du Département. Un groupe de travail réunissant les professionnels de la culture et des élus sera créé avec la mission d'élaborer un Schéma Départemental de Développement Culturel.

Nous souhaitons que ce schéma permette la mise en place de véritables synergies entre les structures et associations oeuvrant dans ce domaine. Par exemple, des projets communs pourront voir le jour pour harmoniser la diffusion des spectacles vivants en incluant une programmation « jeune public » et « musique actuelle » pour les jeunes.

Afin de démocratiser l'accès à la culture, nous travaillerons avec les associations existantes pour promouvoir l'accès à la culture et aux pratiques culturelles des personnes défavorisées.

La Sarthe possède un patrimoine naturel et architectural de première qualité mais souvent trop peu connu. En nous appuyant sur le réseau existant, nous nous efforcerons d'améliorer la notoriété de la Sarthe. La tendance du public pour l'authenticité doit favoriser l'émergence dans notre Département de nouvelles offres touristiques.

Ainsi, nous proposerons la création d'un « ticket découverte », offrant sur un ou plusieurs jours des parcours et des visites, et la possibilité d'assister à un spectacle ou des nombreux festivals de notre Département. Cette mesure sera à mettre en œuvre avec le Comité Départemental du Tourisme, les offices de tourisme de la Sarthe et les professionnels concernés.

❖ Favoriser l'animation des cantons

Tout en considérant que l'action de soutien et d'aide dans le domaine sportif et culturel appartient d'abord aux Communes, le Département se doit de pouvoir intervenir sur des actions spécifiques et en appui à des actions communales ou associatives.

Les aides que le Département apporte de façon décentralisée en s'appuyant sur la signature de chacun des quarante Conseillers généraux aux associations sportives et culturelles de l'ensemble du Département doivent être réévaluées. Les associations dans lesquelles oeuvrent des bénévoles dévoués rencontrent de plus en plus de difficultés aussi bien en ville qu'en campagne, ce qui justifie cette augmentation des dotations en leur faveur.

Les élections cantonales des 9 et 16 mars 2008 constituent une chance pour l'émergence d'une majorité de gauche au Conseil général de la Sarthe.

Dans leur gestion municipale, les élus de gauche apportent au quotidien la preuve de leurs capacités à gérer leurs communes au plus près des intérêts de leurs concitoyens.

Aussi, forts de leur expérience et de leur projet pour la Sarthe, les Conseillers généraux de Gauche sont, dès maintenant, prêts à assumer toutes leurs responsabilités pour réussir l'alternance démocratique dans la gestion de notre Département.